

Optimisez les actions de votre pays contre la rage

En faisant valider votre programme officiel de contrôle de la rage transmise par les chiens



En demandant à l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) de valider votre programme officiel de contrôle de la rage transmise par les chiens, votre pays peut tendre progressivement vers l'objectif de zéro décès humain dû à la rage.



**Organisation mondiale
de la santé animale**
Fondée en tant qu'OIE

Bâtir un programme de contrôle de la rage transmise par les chiens

Un programme officiel de contrôle d'une maladie consiste en un plan établi pour une longue période, qui est approuvé, puis géré ou supervisé par l'Autorité vétérinaire d'un Membre dans le but de maîtriser et, si possible, d'éliminer une maladie dans un pays ou un territoire donné.

Mettre en œuvre un tel programme implique de démontrer que les Services vétérinaires et les autres autorités compétentes du pays disposent de moyens efficaces, conformes aux normes internationales de l'OMSA. Ce programme devra comprendre notamment les mesures suivantes :



Surveillance et déclaration de la maladie chez l'animal :

pour suivre le comportement de la maladie et détecter les suspicions de cas dans les plus brefs délais



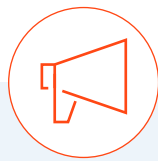
Campagnes de vaccination :

pour contrer la maladie dès sa source animale principale



Gestion efficace des chiens en état de divagation, conformément aux normes de l'OMSA :

pour obtenir une population canine indemne de rage ou dûment vaccinée, tout en garantissant le respect du bien-être animal



Sensibilisation du public et campagnes d'information :

pour mieux faire connaître et prévenir les risques inhérents à la rage

Zéro décès humain de la rage transmise par les chiens d'ici à 2030



59 000
morts

La rage tue encore **59 000 personnes** environ chaque année



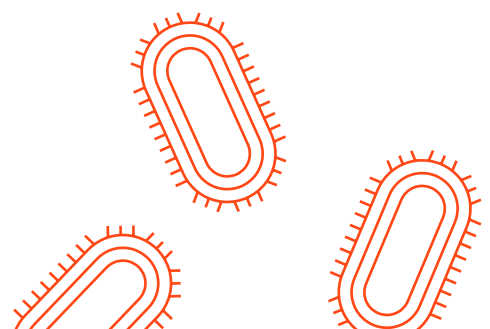
Une personne toutes les **neuf minutes**



Environ 99 % des cas de rage chez l'humain sont provoqués par une morsure de **chien infecté**

Nous disposons pourtant de tous les outils pour éliminer cette maladie et la prévenir efficacement, notamment des vaccins de grande qualité.

“ La vaccination d'au moins **70 %** des chiens dans les zones à risque peut permettre d'atteindre le chiffre de **zéro cas de rage chez l'humain** ”



Pourquoi faire valider votre programme de contrôle ?

Pour aider nos Membres dans leurs actions contre la rage, nous encourageons les Services vétérinaires nationaux à demander l'examen et la validation officiels de leur programme national de contrôle de la rage transmise par les chiens.



Un programme de contrôle validé signifie également :

- Un partenariat solide avec les autorités nationales de santé publique, et leur concours dans la lutte contre les zoonoses
- Une contribution au [Plan stratégique mondial pour en finir avec la mortalité humaine due à la rage transmise par les chiens d'ici à 2030](#)
- Une collaboration multisectorielle conforme à l'approche « Une seule santé »

« Bénéficier de la validation d'un programme officiel de contrôle de la rage transmise par les chiens est un atout essentiel pour nos Membres. Cela leur fournit des arguments solides et probants pour solliciter davantage de soutien et d'investissements de la part des pouvoirs publics et progresser ainsi sur la voie de l'élimination de la rage »

Dre Monique Éloit, Directrice générale, Organisation mondiale de la santé animale

Comment déposer une demande de validation

Selon notre procédure et nos instructions, les Membres doivent produire des documents mettant en évidence :

- ✓ La bonne compréhension des données démographiques humaines et animales et de l'épidémiologie de la maladie sur leur territoire
- ✓ Les capacités des Services vétérinaires et l'efficacité de leur collaboration avec les autres autorités compétentes
- ✓ L'existence de mesures de contrôle de la rage transmise par les chiens, notamment des mesures de surveillance et de diagnostic
- ✓ L'existence d'une stratégie de contrôle de la rage transmise par les chiens, avec un plan de travail, des délais et un budget clairement définis sur cinq ans.

www.woah.org/statut-officiel-des-maladies/



© World Organisation for Animal Health/PA. Dabran

Aide et informations complémentaires

N'hésitez pas à adresser vos questions à :
disease.status@woah.org

12, rue de Prony, 75017 Paris, France

Tel. +33 (0)1 44 15 19 49

Fax +33 (0)1 42 67 09 87

www.woah.org/rage



Organisation mondiale
de la santé animale
Fondée en tant qu'OIE